



Monsieur Mars di Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés
Luxembourg



Luxembourg, le 25 juin 2014

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre des Finances et à Monsieur le Ministre de l'Economie au sujet de l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée.

Lors de sa déclaration de politique générale sur l'état de la nation, Monsieur le Premier Ministre a annoncé que les différents taux de TVA seraient augmentés de 2% avec effet au 1^{er} janvier 2015, à l'exception du taux super-réduit pour les biens de première nécessité qui serait maintenu à 3%.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Finances et à Monsieur le Ministre de l'Economie.

- Messieurs les Ministres peuvent-ils m'informer sur les conséquences à court, moyen et long terme de cette augmentation de TVA sur l'évolution de l'inflation et par conséquent sur le système de l'indexation automatique des salaires ?
- Messieurs les Ministres disposent-ils de chiffres fiables pouvant mesurer les conséquences de l'augmentation de la TVA sur l'indexation automatique des salaires ?
- Quels sont les effets secondaires de cette hausse de la TVA sur l'évolution des coûts salariaux nominaux via le canal de l'indexation automatique ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marc Spautz

Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

31 JUL. 2014

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION	
Reg.:	SCL:
Entré le:	30 JUL. 2014
CE:	CHD:
A traiter par:	
Copie à:	

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement
p.a. Service Central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 LUXEMBOURG

Référence : 809xb7416

Luxembourg, le 29 juillet 2014

Concerne : Question parlementaire n° 372 du 25 juin 2014 de Monsieur le Député Marc Spautz concernant l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse commune à la question parlementaire sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre des Finances,

Pierre GRAMEGNA

Réponse à la question parlementaire n° 372 du 25 juin 2014 de Monsieur le Député Marc Spautz concernant l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée

Dans la Note de conjoncture du STATEC N°1-2014, l'Institut a simulé l'impact de la hausse annoncée des taux de TVA sur les grandes variables macro-économiques notamment l'inflation, la croissance économique ainsi que le coût salarial.

Ces simulations ont également nourri les réflexions du Gouvernement en la matière.

En se basant sur les analyses du STATEC, une hausse de 2 ppc du taux de TVA normal, intermédiaire et réduit (à respectivement 17%, 14% et 8%) pour le 1^{er} janvier 2015, le taux d'inflation pour 2015 serait incrémenté de 1 point de pourcentage. Cet impact peut être considéré comme maximal car il suppose que les dépenses des consommateurs et les prix hors taxes fixés par les entreprises restent inchangés.

En pratique l'effet sur l'inflation devrait être inférieur, de l'ordre de 0.8 point de pourcentage. En effet, certaines entreprises en situation concurrentielle (« price taker ») pourraient préférer baisser les prix hors taxes, et donc leur marge, afin de limiter une éventuelle baisse de la demande. De plus, l'ajustement des prix pourrait être progressif et étalé sur plusieurs mois, même si la majorité des augmentations serait concentrés sur le mois de janvier 2015.